Informations de base

2005/2565(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Birmanie/Myanmar **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Birmanie Myanmar	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2005	Décision du Parlement	T6-0186/2005	Résumé
12/05/2005	Résultat du vote au parlement		
12/05/2005	Débat en plénière		
12/05/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2565(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0284/2005	10/05/2005	
Proposition de résolution		B6-0287/2005	10/05/2005	
Proposition de résolution		B6-0289/2005	10/05/2005	
Proposition de résolution		B6-0293/2005	10/05/2005	
Proposition de résolution		B6-0313/2005	10/05/2005	
Proposition de résolution		B6-0315/2005	10/05/2005	
		T6-0186/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		JO C 092 20.04.2006, p. 0308-0410 E	12/05/2005	Résumé

Résolution sur la Birmanie/Myanmar

2005/2565(RSP) - 12/05/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 65 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Rappelant que la population birmane est victime de violations des droits de l'homme continues telles que travail forcé, persécution des dissidents, enfants soldats, sévices infligés aux femmes et aux enfants de minorités ethniques, …le Parlement condamne avec vigueur le mépris total de la junte birmane pour le bien-être du peuple birman. Il condamne en particulier les attaques à la bombe qui ont eu lieu à Rangoon le 7 mai 2005, tuant 11 personnes et en blessant 162 autres. Il appelle toutes les parties en présence à une politique de résolution pacifique des problèmes politiques.

Déplorant la campagne de nettoyage ethnique menée par le régime birman contre plusieurs grandes minorités ethniques, le Parlement demande à la dictature du Conseil national pour la paix et le développement (le CNPD) d'entamer un dialogue constructif avec la Ligue nationale pour la démocratie (LND) et d'autres minorités ethniques en vue de restaurer la démocratie et de respecter les droits de l'homme, y compris les droits des minorités ethniques et les droits nationaux en Birmanie. Il demande surtout la libération immédiate d'**Aung San Suu Kyi**, Hkun Htun Oo, du général Hso Hten et d'autres responsables politiques ainsi que tous les prisonniers politiques détenus par le CNPD.

Le Parlement appelle encore le régime birman à abroger sa loi n° 5/96 qui rend passible d'une peine de 20 ans d'emprisonnement toute discussion sur des questions constitutionnelles menée en dehors de la convention nationale et à respecter la volonté du peuple birman, telle qu'exprimée lors des élections de 1990.

Sur le plan communautaire, le Parlement insiste sur un **renforcement immédiat de la politique commune de l'Union européenne à l'égard de la Birmanie** par toute une série de me sures techniques et diplomatiques destinées à redéfinir les liens entre les parties dans le sens d'un plus grand respect des besoins de la population birmane et de la fin des relations contractuelles avec les entreprises liées à la junte militaire.

Le Parlement demande enfin la nomination d'un envoyé de haut niveau de l'Union européenne chargé de travailler à la libération de Mme Aung San Suu Kyi et appelle le Conseil de sécurité des Nations unies à considérer la situation en Birmanie comme urgente en autorisant le Secrétaire général des Nations unies à proposer une médiation en Birmanie.